

# COURT EXTERIEUR – REGLEMENT

## Article 1 : Fonctionnement

### ➤ Priorités :

L'utilisation du terrain est réservée exclusivement à la pratique du tennis. A ce titre, l'Espoir de Vieilleville Tennis est prioritaire pour l'exercice de ses activités. En dehors, ce court est à la disposition de ses adhérents à jour de leur cotisation, sur réservation sur le site.

Sont réputés adhérents :

- Les licenciés (es) : ils sont membres de la Fédération Française de Tennis et bénéficient à ce titre d'une assurance couvrant les dommages en cas d'accident. Ils ont accès aux salles de sport et au court extérieur, sur réservation à l'aide de leur adresse mail usuelle et de leur mot de passe via le site.
- Les membres non-licenciés : ils pratiquent le tennis uniquement sur le court extérieur. Pour réserver, rendez-vous sur le site comme pour les licenciés. Ils ne peuvent prétendre à l'assurance FFT et jouent au tennis sous leur propre responsabilité (voir aussi Annexe 1).

### ➤ Tennis-Loisirs accessible aux Vieillevillois :

Le terrain est en libre accès pour la pratique du Tennis-Loisirs, ouverte aux habitants de la Commune de Vieilleville. Aucune réservation n'est possible, au risque de se voir contraint, sous certaines conditions (voir article 4 alinéa 2), de laisser le court à des adhérents ayant réservé.

## Article 3 : Modalités d'accès

Aucune clé n'est nécessaire pour entrer sur le court.

Les adhérents doivent être en mesure de justifier de leur qualité de licenciés (licence) ou de membres non-licenciés (carte) et de leur réservation du terrain sur le site.

Concernant les joueurs de Tennis Loisirs, au moins un des joueurs doit être domicilié sur la Commune de Vieilleville. Il doit pouvoir justifier de son adresse. A défaut, ils devront quitter le court.

Concernant les mineurs, ils jouent sous la responsabilité exclusive de leurs parents.

## Article 4 : Réservations et utilisation des créneaux

La réservation d'un créneau peut s'effectuer à l'avance sur le site. Elle se fait en heures pleines (ex : 9h à 10h). On ne peut réserver qu'une heure à la fois, par jour, sauf tournoi (2 heures). Les joueurs doivent respecter scrupuleusement leurs heures de réservation.

En cas de retard, au bout de 10 minutes après le début de l'heure, la réservation est annulée. Le court est alors réputé libre et les joueurs occupant alors le court peuvent poursuivre leur pratique tennistique en toute quiétude. Il est cependant conseillé de faire jouer le fair-play sportif.

A l'issue de l'heure réservée, si le court reste disponible (personne en attente), le jeu peut se poursuivre.

## Article 5 : Discipline et sécurité

Les joueurs doivent obligatoirement être équipés de chaussures de sport pour jouer.

L'usage de ballons et de tout autre accessoire non réservé à la pratique du tennis sont formellement interdits.

Les joueurs veilleront à la bonne utilisation du court et du matériel à disposition. Ils sont les garants du respect de l'ordre public, de la sécurité, de l'hygiène et des bonnes mœurs. Ils sont tenus de signaler à la Mairie et/ou aux responsables de l'EVT toute anomalie constatée (dégradations ...) et tout incident survenu.

#### **Article 6 : Responsabilité**

Les usagers du court extérieur acceptent les risques liés à la pratique du tennis et en assument l'entière responsabilité. Ils devront être couverts par une assurance en responsabilité civile (pour les licenciés, l'adhésion FFT).

La Commune de Vieillevigne et l'Espoir de Vieillevigne déclinent toute responsabilité en cas de vol ou perte pouvant survenir sur l'installation.

#### **Article 7 : Application**

L'utilisation du court extérieur sous-entend l'entière acceptation du présent règlement. Chaque joueur se doit de le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent.

Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou autres sanctions de droit. Celui-ci est révisable à tout moment.

A Vieillevigne le 16 juillet 2020

Pour la Commune de Vieillevigne,

Madame Le Maire

Pour l'Espoir de Vieillevigne,

Le Président